



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

www.boulognebillancourt.com

Date de mise à jour : 27/02/2024

PREMIÈRE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PERSONNE MAJEURE OU PERSONNE MINEURE ÉMANCIPÉE

DIRECTION AFFAIRES CIVILES ET GÉNÉRALES

26 avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt

☎ 01 55 18 53 00

Horaires d'ouverture

du lundi au mercredi

⇒ de 8h30 à 17h30

le jeudi

⇒ de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 19h15

le vendredi

⇒ de 8h30 à 16h45

le samedi

⇒ de 8h30 à 11h45

Caractéristiques des photographies couleur

Elles doivent être sur fond uni et clair (fond blanc interdit), format 35x45 mm, nettes, claires et en bon état, récentes, tête nue, visage dégagé, de face (tête parfaitement droite, expression neutre, bouche fermée et yeux ouverts).

Le visage doit prendre entre 70 et 80% de la hauteur de la photo.

Si vous souhaitez porter vos lunettes : la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux ; les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.

Justificatifs de domicile acceptés

Facture d'électricité, de gaz d'eau, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition, certificat de non-imposition, quittance de loyer d'un professionnel, attestation d'assurance habitation

Pour le dépôt du dossier, la prise de rendez-vous obligatoire

Par téléphone au 01 55 18 53 00 ou l'accueil de la mairie	Par internet sur www.boulognebillancourt.com rubrique « Mes démarches »
--	---

Votre présence est obligatoire pour déposer votre demande en raison de la prise de vos empreintes digitales.

Il est impératif de connaître les dates et lieux de naissance de vos parents.

Pièces à fournir

Le passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans	Original
Si vous n'en avez pas , Un acte de naissance de moins de trois mois (sauf si dispositif COMEDEC - voir verso du document)	Original
1 photo d'identité couleur, conforme aux normes et datée moins de 6 mois <i>Toute photo datant de plus de 6 mois et non conforme aux conditions de prise de vue entraînera le rejet du dossier par la sous-préfecture, et le dépôt d'un nouveau dossier de demande</i>	Réalisée par un professionnel, ou dans une cabine photo agréée (à votre disposition en mairie)
Un justificatif de domicile moins d'1an à vos nom et prénom(s),	Original

Pièces justificatives complémentaires à fournir si vous êtes dans l'un des cas suivants

Vous avez préparé la demande de carte d'identité en ligne sur passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne (Pré-demande en ligne), vous devez remettre au service

Le formulaire de pré-demande

Votre passeport est périmé depuis plus de 5 ans ou vous n'en avez pas, vous devez remettre au service

Un acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dispositif COMEDEC - voir verso du document)	Copie intégrale ou extrait avec filiation
---	---

Votre acte de naissance ne permet pas de prouver votre nationalité française, vous devez remettre au service

Un justificatif de nationalité française	Original
--	----------

Vous êtes sous tutelle ou curatelle, vous devez fournir :

Le jugement de tutelle ou de curatelle	Original
Attestation du tuteur indiquant être informé de la démarche, elle doit être datée de moins de 3 mois et signée.	Original
Pièce d'identité du tuteur	Photocopie



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

www.boulognebillancourt.com

Le dispositif COMEDEC

Il permet la vérification dématérialisée des données d'état civil entre la sous-préfecture et les communes adhérentes (y compris le service central d'état civil de Nantes).

Si vous êtes nés à Boulogne-Billancourt, ou dans une autre commune adhérente (**Villes adhérentes à la dématérialisation**) ou que vous êtes un français né à l'étranger, vous n'avez pas à fournir d'acte de naissance pour votre demande de passeport

Un certificat de nationalité française
Tribunal de Proximité
1 Place Auguste Mounie
92160 – Antony
☎ 01 55 59 01 00

Les photocopies de documents
Un photocopieur est à votre disposition en mairie (copie payante)

Vous êtes hébergés (y compris les jeunes majeurs habitant chez leurs parents), vous devez remettre au service

Un justificatif de domicile de moins d'1an aux nom et prénom(s) de l'hébergeant	Original
Une lettre écrite sur papier libre, récente, datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois	Original
La pièce d'identité de l'hébergeant	Photocopie

Vous souhaitez utiliser un nom d'usage, vous devez fournir :

Un acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dispositif COMEDEC - voir verso du document)	Original
<u>Pour utiliser le nom de votre conjoint</u> <ul style="list-style-type: none">▪ <u>personne mariée ou veuve</u> : un acte de naissance, de mariage ou de décès de moins de 3 mois▪ <u>personne divorcée</u> : le jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom de votre ex-conjoint, <u>ou</u> une autorisation de l'ex-conjoint si la mention ne figure pas dans le jugement	Original
Pièce d'identité de l'ex conjoint	Photocopie

Coût de la carte d'identité

Gratuit

Délais de délivrance

La mairie agit sous l'autorité de la sous-préfecture, qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires.

La délivrance de votre carte d'identité est soumise aux délais d'instruction et de validation du dossier par la sous-préfecture, aux délais de fabrication et d'acheminement.

Retrait de votre carte d'identité (sans rendez-vous)

Toute carte d'identité non-retirée dans le délai de trois mois sera détruite.

Durée de validité

10 ans